



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

27 Décembre 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DDCS du 27 Décembre 2018

SOMMAIRE

| Arrêtés | Date | DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE | Page |
|---------------------|-------------|---|-------------|
| DDCS N° 2018-105 | 20.12.2018 | Arrêté DDCS n° 2018-105 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature financière à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat. | 2 |
| DDCS N° 2018-106 | 20.12.2018 | Arrêté DDCS n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale | 2 |
| DDCS N°2018-111 | 19.12.2018 | Arrêté DDCS n° 2018-111 du 19 décembre 2018 fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel | 2 |
| DDCS N°2018-110 | 19.12.2018 | Arrêté DDCS n° 2018-110 du 19 décembre 2018 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales | 10 |

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS n° 2018-105 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature financière à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code des marchés publics ;
VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;
VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
VU l'arrêté du 30 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
VU l'arrêté DDCS n°2010-001 du 30 juin 2010 modifié portant organisation de la Direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;
VU l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice hors classe de la jeunesse et des sports, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;
VU l'arrêté PCPIIT n° 2018-67 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature financière à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses au budget de l'Etat ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Subdélégation est donnée à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, pour procéder, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les missions, programmes, actions et titres des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

MISSION « Direction de l'action du Gouvernement »

Programme n° 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;

MISSION « Immigration, Asile et Intégration »

Programme n° 104 « Intégration et accès à la nationalité française » - Titres 3 et 6 ;

MISSION « Santé »

Programme n° 183 « Protection Maladie » - Titres 3 et 6 ;

MISSION « Solidarité, Insertion et Egalité des Chances »

Programme 304 « Inclusion Sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » - Titres 3 et 6 ;

Programme n° 157 « Handicap et dépendance » - Titres 3 et 6 ;

MISSION « Sport, Jeunesse et Vie Associative »

Programme n° 219 « Sport » - Titres 3 et 6 ;

Programme n° 163 « Jeunesse et vie associative » - Titres 3 et 6 ;

MISSION « Ville et Logement »

Programme n° 147 « Politique de la ville » - Titres 3 et 6 dans la limite de la délégation donnée à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, dans l'arrêté visé ci-dessus ;

Programme n° 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » - Titres 3 et 6 ;

MISSION « Coordination du travail gouvernemental »

Programme n° 129 « Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ».

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur la constatation des achats et l'émission de titres de recettes ;

ARTICLE 2 : Sont exclues de cette subdélégation, les subventions d'investissement aux collectivités, aux associations et aux établissements publics, la signature des ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre ;

ARTICLE 3 : Demeurent réservés à la signature de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public, prévus à l'article 38 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

- les décisions de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 27 janvier 2005 susvisé ;

- les arrêtés attributifs de subvention imputés sur le titre 6 du budget opérationnel de programme « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » (177), dont le montant est supérieur à 150 000 euros ;

ARTICLE 4 : La directrice départementale de la cohésion sociale et la directrice départementale adjointe de la cohésion sociale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au directeur départemental des finances publiques et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 20 décembre 2018

La Directrice Départementale
de la Cohésion Sociale
Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS n° 2018-106 du 20 décembre 2018 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'action sociale et des familles ;
VU le code de l'éducation ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code des marchés publics ;
VU le code de la santé publique ;
VU le code du service national, notamment ses articles L. 120-1, R. 121-33 et suivants ;
VU le code du sport ;
VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;
VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
VU le décret n° 97-34 du 14 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France ;
VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
VU le décret n°2016-137 du 9 février 2016 relatif aux agréments d'engagement de service civique et de volontariat associatif ;
VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de Madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et l'arrêté du 11 juillet 2016 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté DDCS n°2013-007 du 6 mars 2013 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors-classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation est donnée à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer au nom de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine, tous les arrêtés, décisions, pièces ou conventions, dans la limite de ses attributions et sous réserve des dispositions de l'article 2 ;

ARTICLE 2 : Sont exclus de la délégation de signature consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté :

- les arrêtés présentant un caractère réglementaire général ou de principe ;
- les circulaires aux maires ;
- les nominations des membres des comités, conseils et commissions ;
- les décisions de principe et correspondances adressées aux autorités consulaires et diplomatiques étrangères ;
- les mesures de suspension d'exercice ou d'interdiction d'exercer une fonction particulière ou quelque fonction que ce soit auprès des mineurs, ou d'exploiter des locaux les accueillant ou de participer à l'organisation des accueils mentionnés à l'article L. 227-10 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les décisions d'opposition à l'ouverture et décision de fermeture, temporaire ou définitive, d'un établissement où sont pratiquées des activités physiques et sportives en application de l'article L. 322-5 du Code du sport ;
- les mesures d'interdiction d'exercer à titre temporaire ou définitif, tout ou partie des fonctions mentionnées à l'article L. 212-1 du Code du sport et décisions de cessation d'activité des personnes exerçant en méconnaissance des dispositions du I des articles L. 212-1 et L. 212-2 du Code du sport, en application de l'article L. 212-13 du Code du sport ;

ARTICLE 3 : La directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et la directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 20 décembre 2018

La Directrice Départementale
de la Cohésion Sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS n° 2018-111 du 19 décembre 2018 fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article D.472-5-3 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

Vu les propositions de candidatures des différentes autorités et organismes consultés ;

Vu l'avis d'appel de candidature en date du 17 juillet 2018 pour la désignation des représentants des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, en qualité de préposé d'établissement et de délégués exerçant au sein d'un service mandataire habilité ;

Vu les propositions de nomination de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'avis favorable du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre en date du 13 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté PCPIIT n° 2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Arrête :

Article 1 : La commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel est présidée par Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ou Madame Peggy ROGERS, chef du pôle politique de la ville et égalité des chances.

Elle est composée :

1° de deux représentants de la directrice départementale de la cohésion sociale :

- Madame Véronique DENIZOT, chef du bureau actions en faveur des personnes vulnérables,
- Madame Renélie ARTIS, référente des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ou Madame Nadège AMARGIER, référente des services mandataires et des plaintes.

2° du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre ou de son représentant,

3° du président du tribunal de grande instance de Nanterre ou de son représentant,

4° de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants des mandataires exerçant à titre individuel :

- Monsieur Franck JODELAIS, titulaire 1,
- Madame Dominique LEMAIRE, suppléante 1,

- Madame Lydie NOUGUIER, titulaire 2,
- Madame Hélène BEAUFILS, suppléante 2.

5° d'un représentant des mandataires exerçant en qualité de préposé d'établissement déclaré dans le département :

- Madame Nadine BEVAN, préposée de l'hôpital Louis Mourier de Colombes.

6° d'un représentant titulaires des délégués à la protection juridique des majeurs exerçant au sein d'un service mandataire habilité :

- Madame Audrey GONNESSAT, désigné par l'association UDAF 92, titulaire,
- Monsieur Vincent FLEURY, désigné par l'association AT 92, suppléant.

7° Deux représentants des usagers :

- Madame Françoise METZ-PETILLAULT, association France-Alzheimer,
- Madame Maria GARCIA, association SAIS 92.

Article 2 : La commission départementale d'agrément est créée pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du premier arrêté de nomination de ses membres.

Articles 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse au terme de ce délai valant rejet implicite.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre et à chacun des membres de la commission départementale d'agrément.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 19 décembre 2018

P/Le préfet des Hauts-de-Seine
La directrice départementale de la cohésion sociale
Jeanne DELACOURT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS n° 2018-110 du 19 décembre 2018 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.471-2 et L.474-1 ;
Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 modifiée portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
Vu l'arrêté DDCS n° 2017-010 du 3 avril 2017 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ;
Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;
Vu l'arrêté PCPIIT n° 2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;
Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des personnes et services habilités pour être désignées au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département des Hauts-de-Seine :

I - Personnes morales gestionnaires de services :

| RAISON SOCIALE IDENTITE | COORDONNÉES |
|---|--|
| Association Tutélaire de Boulogne-Billancourt Monsieur Alain MAGNON Président Monsieur Jean PICHOT Vice Président | 35 rue Paul Bert 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Tél. : 01.46.08.02.14 Fax : 01.46.08.22.93 E-mail : atbb@club-internet.fr |
| Association Tutélaire des Hauts-de-Seine (AT 92) Monsieur Alain RECLUS Président Monsieur Franck PRIET Directeur | 33 rue du Moulin des Bruyères Boîte postale 82 92405 COURBEVOIE Cedex Tél. : 01.41.25.00.10 Fax : 01.47.88.07.25 Email : at92@at92.asso.fr |

| | |
|--|--|
| <p>Association Nouvelles Voies</p> <p>Monsieur Philippe GUILBAUD Président</p> | <p>4 avenue Robert Schuman 92360 MEUDON LA FORET Tél. : 01.46.30.56.10 Fax : 01.73.79.20.75 Email : contact@nouvellesvoies.org</p> |
| <p>Association SOS Troisième Age</p> <p>Monsieur Dominique THUILLEZ Président</p> | <p>2 bis rue du Château 92200 NEUILLY-SUR-SEINE Tél. : 01.47.38.61.36 01.55.61.91.27 Fax : 01.46.43.01.02 Email : sos3emeageny@orange.fr</p> |
| <p>Union Départementale des Associations Familiales</p> <p>Monsieur François GRÉGOIRE Président</p> <p>Madame Emmanuelle HOCHEREAU Directeur Général</p> | <p>Boîte postale 30 10 bis avenue du Général Leclerc 92211 SAINT-CLOUD Cedex Tél. : 01.41.12.82.50 Fax : 01.41.12.82.51 Email : direction@udaf92.fr</p> |

II - Personnes physiques exerçant à titre individuel agréées au titre de l'article L 472-1 du CASF :

| IDENTITÉ | COORDONNÉES |
|---------------------------|---|
| Madame Frédérique ANDREUX | <p>10 rue du Château 92370 CHAVILLE Tél : 01.41.15.14.66 Portable : 06.68.14.81.74 Email : frandreux@free.fr</p> |
| Madame Florence ARNAL | <p>Boîte Postale 30318 78003 VERSAILLES CEDEX Tél : 01.39.43.68.91 Portable : 06.45.70.04.46 Email : arnal.mandataire@gmail.com</p> |
| Madame Catherine AYNES | <p>49 rue Lamartine 78000 VERSAILLES Tél : 01.39.49.96.92 Portable : 06.81.31.74.18 Fax : 01.39.49.98.87 Email : catherineaynes@gmail.com</p> |
| Madame Fatma BAKHROURI | <p>Boîte Postale 80064 95191 GOUSSAINVILLE CEDEX Portable : 06.59.11.66.28 Email : bakhrouri.mjpm@gmail.com</p> |

| | |
|--|---|
| Madame H el ene BEAUFILS | Bo te Postale 32 92312 SEVRES CEDEX Portable : 06.03.28.05.01 Email : h.beaufils.mjpm@gmail.com |
| Monsieur Jacques BEHAR | Bo te postale 76 92340 BOURG LA REINE T el : 01.47.02.89.86 Portable : 06.61.10.89.86 Fax : 01.40.91.83.09 Email : jacbehar@orange.fr |
| Madame Florence BEYTOUT | Bo te postale 39 92362 MEUDON LA FORET CEDEX T el : 09.83.50.12.12 Portable : 06.86.22.42.79 Fax : 09.83.60.12.12 Email : florence.beytout@hotmail.fr |
| Madame Isabelle BIENNE | Bo te Postale 50047 92703 COLOMBES CEDEX Portable : 06.10.86.19.86 Fax : 01.84.10.83.85 Email : bienne.mjpm@gmail.com |
| Madame Marie-Laure BILLION Indisponible   compter du 31 juillet 2016 | Bo te postale 63 92703 COLOMBES T el : 01.47.86.39.81 Portable : 06.09.79.32.85 Email : billion.mjpm@gmail.com |
| Madame Laetitia CARNIS | Bo te Postale 35 92133 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX Portable : 06.63.26.01.33 Email : laetitia.carnis@free.fr |
| Monsieur Georges CATHALA | 85 rue du Ranelagh 75016 PARIS T el et fax : 01.45.25.44.68 Portable : 06.07.66.07.20 Email : georges.cathala@9online.fr |
| Madame Marie-Christine CHABANE-POULEN | 161 rue de Buzenval R esidence des Cliquets 92380 GARCHES T el : 01.47.95.22.55 Portable : 06.63.68.49.36 Fax : 01.47.01.52.65 Email : mc.chabane@orange.fr |
| Madame Virginie CHABOD-COUSTILLAS | 204 avenue Henri Ravera 92220 BAGNEUX T el : 01.41.86.07.60 Fax : 01.41.86.07.00 Email : v2c.tutelle@yahoo.fr |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Madame Caroline CHASSAIGNE | 49 rue Lamartine 78000 VERSAILLES Tél : 01.39.49.97.12 Fax : 01.39.49.98.87 Email : caroline.chassaigne@mjpm-act.com |
| Madame Dominique CHENEL | 15 rue du Bourbonnais 92600 ASNIERES SUR SEINE Tél : 01.47.93.31.02 Email : dcmjpm@orange.fr |
| Madame Cécile CLAMAGIRAND | Boîte Postale 30113 78001 VERSAILLES CEDEX Portable : 06.78.14.11.98 Email : cecileclama@gmail.com |
| Monsieur Alexandre COLLARDEAU | 2 boulevard des Coteaux 92500 RUEIL-MALMAISON Tél : 01.47.49.57.64 Portable : 06.21.40.47.04 Email : alexandre.collardeau@tutelis.fr |
| Madame Claire DAEYE | 70 rue Laugier 75017 PARIS Tél. : 01.77.12.02.31 Portable : 06.27.99.21.33 Fax : 01.44.40.02.31 Email : claire.daeye@hotmail.fr |
| Madame Marie-Noëlle DEFRANCE | 26 boulevard de la Paix 92400 COURBEVOIE Portable : 06.08.84.32.83 Email : mndefrance@orange.fr |
| Madame Elodie DE GOURCEZ | Boîte Postale 20002 92502 RUEIL- MALMAISON CEDEX Portable : 06.67.91.78.40 Email : contact@cabinet-erg.fr |
| Monsieur Philippe DE LA FOURNIERE | 83 rue Michel Ange 75016 PARIS Tél. : 01.42.66.34.54 Portable : 06.42.42.40.11 Fax : 01.40.07.00.89 Email : cabinet.delafourniere@gmail.com |
| Madame Emilie DE LAVALETTE | Boîte Postale 9 92380 GARCHES Tél : 01.47.95.26.76 Portable : 06.71.71.81.53 Fax : 01.47.95.16.76 Email : em.delavalette@orange.fr |
| Madame Liliane DEQUAIRE | Boîte Postale 72 92803 PUTEAUX CEDEX Tél : 01.41.06.00.96 Portable : 06.98.90.28.57 Fax : 01.42.70.87.32 |

| | |
|---------------------------------|---|
| | Email : dequaire.liliane@wanadoo.fr |
| Madame Marie-Catherine DOURS | Boîte Postale 41 92321 CHATILLON Tél. et Fax : 01.47.36.51.87 Email : mc.dours92@gmail.com |
| Madame Dolorès EXPOSITO CHASTIN | Boîte Postale 15 92122 MONTROUGE CEDEX Portable : 06.64.33.88.23 Fax : 01.77.65.65.25 Email : mandataire.ecd@gmail.com |
| Madame Frédérique FAURE | 1 avenue du Général de Gaulle 92300 LEVALLOIS-PERRET Portable : 06.98.24.44.04 Tél. : 01.55.90.24.08 Email : f.faure@noos.fr |
| Monsieur Patrick GERARD | Boîte Postale 8 78250 MEULAN EN YVELINES Tél : 01.30.22.25.91 Fax : 01.34.92.99.15 Email : gerard.mjpm@gmail.com |
| Monsieur Pascal GOEDDERTZ | Boîte Postale 50088 92203 NEUILLY-SUR-SEINE Tél : 01.46.37.68.82 Portable : 06.10.31.32.92 Email : pascal.goeddertz.mjpm@gmail.com |
| Madame Pascale GOETGHELUCK | 120 Résidence Elysée 2 78170 LA CELLE SAINT CLOUD Tél : 01.39.69.08.22 Portable : 06.10.76.24.61 Email : goetgheluck-mjpm@cabinetpgo.fr |
| Madame Maëlle GOULARD | VIALTEA – Boîte Postale 118 78503 SARTROUVILLE CEDEX Portable : 06.82.02.10.30 Email : mgoulard@vialtea.fr |
| Monsieur Eric HONINCKX | Boîte Postale 33 92301 LEVALLOIS-PERRET CEDEX Tél : 01.47.37.52.45 Fax : 09.59.05.59.90 Portable : 06.75.03.82.29 Email : mjpm@juri-tutelle.net |
| Madame Sylvie JAMES JARRETHIE | Boîte postale 120 92394 VILLENEUVE-LA-GARENNE Tél. : 01.47.92.25.60 Fax : 01.47.92.77.49 Email : james.jarrethie@orange.fr |
| Monsieur Franck JODELAIS | Boîte Postale 45 - 92380 GARCHES Tél. : 09.81.12.97.64 Fax : 09.81.38.48.64 Email : tuteur.jodelais@gmail.com |

| | |
|----------------------------------|---|
| Madame Dominique JOSUE | 195 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY Portable : 06.08.69.74.84 Email : djosue6@gmail.com |
| Madame Cécile LACRONIQUE | 64 rue Dulong 75017 PARIS Portable : 06.87.52.97.01 Tél : 01.45.22.65.61 Email : lacronique.mjpm@orange.fr |
| Madame Marie-France LANGRAND | Boîte Postale 13 - 91570 BIEVRES Tél : 06.86.49.68.95 Fax : 09.59.92.09.62 Email : mfl.tutelle@hotmail.fr |
| Madame Dominique LEMAIRE | 60 rue Bayen 75017 PARIS Tél : 09.56.98.11.31 Portable : 06.17.76.09.67 Fax : 01.77.72.53.56 Email : d.lemaire@mjpm-lemaire.com |
| Madame Dominique LEPEINGLE-ABBAS | 1 rue du Gros Chêne BP 28 – 92370 CHAVILLE Tél : 01.47.50.60.38 Portable : 06.82.64.47.14 Email : lepeingleabbas.dominique.92@mjpm-ind.fr |
| Madame Carole LEVY | 76 rue de la Pompe 75116 PARIS Portable : 06.09.94.27.92 Email : clevy.mjpm@gmail.com |
| Madame Michèle LEVY AMAR | Boîte postale 50008 75921 PARIS Cedex 19 Tél. et Fax : 01.42.49.20.01 Portable : 06.14.66.90.44 Email : contact@france-tutelle.fr |
| Monsieur Jean-Pierre L'HUILLIER | 9 rue Verdier 92120 MONTROUGE Tél : 01.46.55.33.88/ 09.63.46.20.56 Portable : 06.08.07.44.36 Fax : 01.64.23.75.90 Email : lhuillier.tutelle@orange.fr |
| Madame Michelle LOUDARD | 63 rue des Capucines 92370 CHAVILLE Tél. : 01.47.50.78.70 Fax : 01.47.09.24.60 Email : loudard.michelle@akeonet.com |
| Madame Saskia LYSSANDRE | 73 rue du Château 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Tél : 01.41.10.94.69 Portable : 06.89.84.70.73 Fax : 08.97.50.04.42 |

| | |
|---------------------------|---|
| | Email : mjpmlyssandre@orange.fr |
| Monsieur Alain MAGNON | Résidence Marie Bonaparte 126-132 boulevard de la République 92210 SAINT-CLOUD Tél et Fax : 01.47.71.14.47 Email : alain.magnon@gmail.com |
| Madame Valérie MALKA | Boîte postale 16 92310 SEVRES Cedex Portable : 06.86.99.59.50 Email : valerimalka@yahoo.fr |
| Madame Yannick MAZET | 12 rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE Tél : 01.46.05.99.02 Portable : 06.82.40.51.35 Email : ymazet@yahoo.fr |
| Madame Evelyne MINGANT | 53 rue des Closiaux 92140 CLAMART Portable : 06.84.71.30.58 Email : evelyne.mingant@wanadoo.fr |
| Madame Aurélie MOUILLAUD | Boîte Postale 10106 92604 ASNIERES SUR SEINE CEDEX Tél. : 01.74.63.97.80 Fax : 09.59.99.64.35 Portable : 07.82.65.06.21 Email : aurelie.mouillaud@gmail.com |
| Madame Lydie NOUGUIER | Boîte postale 48 92130 ISSY LES MOULINEAUX Tél : 09.54.62.04.54 Fax : 09.59.62.04.54 Portable : 06.17.25.16.17 Email : lnnougulier@gmail.com |
| Madame Béatrice OLIVIER | 3 avenue Faidherbe 92600 ASNIERES-SUR-SEINE Tél. et Fax : 01.47.91.15.69 Email : olivier.beatrice@wanadoo.fr |
| Monsieur Dominique PAJOT | Flexiburo – Tour A 130, rue du 8 mai 1945 CS 30077 92023 NANTERRE CEDEX Tél. : 01.76.21.81.41/06.09.64.37.58 Fax : 09.70.61.04.68 Email : dominique.pajot@cabinetpajot.fr |
| Madame Dorothée PETTAVINO | 1 Place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Portable : 07.60.56.03.79 Email : dpettavino@hotmail.com |
| Madame Françoise PIERUCCI | Boîte Postale 21 92362 MEUDON LA FORET CEDEX Tél et Fax : 01.46.26.47.76 Portable : 06.63.66.41.48 Email : françoise.pierucci@orange.fr |

| | |
|--------------------------------|--|
| Madame Claudine RAOULT | 2 rue du Colonel Renard 92190 MEUDON Tél : 01.45.34.99.26 Portable : 06.11.76.00.23 Fax : 08.97.50.93.04 Email : claudine.raoult@gmail.com |
| Madame Déborah RIGAUD FERIR | Boîte Postale 30175 92186 ANTONY CEDEX Portable : 07.71.21.65.14 Fax : 01.47.50.60.30 Email : drigaudferir@yahoo.com |
| Madame Laure SAINT-JEANNET | 59 rue Saint-Didier 75116 PARIS Portable : 06.16.20.89.60 Fax : 01.45.05.35.12 Email : saintjeannet.mjpm@gmail.com |
| Madame Inès SAINTE-BEUVE | Boîte Postale 66 92301 LEVALLOIS-PERRET CEDEX Portable : 06.33.14.84.72 Email : saintebeuve@tutelle-sb.fr |
| Madame Annie-Laurence TOLEDANO | 54 Passage les Enfants du Paradis 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT Tél / Fax : 01.47.61.09.12 Portable : 06.60.23.13.40 Email : cabinet.al.toledano@gmail.com |
| Madame Normane VIVIER | Boîte Postale 90 022 75560 PARIS CEDEX 12 Tél : 01.40.21.96.18 Email : vivier.mandataire@gmail.com |

III - Personnes physiques préposées d'établissement :

| IDENTITÉ/FONCTION | COORDONNÉES |
|------------------------------------|---|
| Madame Chantal CATTANI Préposée | Hôpital Corentin Celton 4 parvis Corentin Celton BP 66 92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX Tél : 01.40.45.85.27 Email : chantal.cattani@vgr.aphp.fr |
| Madame Izabela URBAN Préposée | Groupe Hospitalier Paul Guiraud 54 avenue de la République 94806 VILLEJUIF CEDEX Tél : 01.42.11.71.29 – fax : 01.42.11.71.00 Email : izabela.urban@gh-paulguiraud.fr |

| | |
|---------------------------------|---|
| Madame Nadine BEVAN Préposée | Hôpital Louis Mourier 178 rue des Renouillers 92701 COLOMBES CEDEX Tél. : 01.47.60.66.87 Email : nadine.bevan@lmr.aphp.fr |
|---------------------------------|---|

ARTICLE 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département des Hauts-de-Seine :

Personnes morales gestionnaires de services :

| RAISON SOCIALE IDENTITE | COORDONNÉES |
|---|--|
| Association Tutélaire des Hauts-de-Seine (AT 92) Monsieur Alain RECLUS Président | 33 rue du Moulin des Bruyères Boîte postale 82 92405 COURBEVOIE Cedex Tél. : 01.41.25.00.10 Fax : 01.47.88.07.25 Email : at92@at92.asso.fr |
| Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) Monsieur François GRÉGOIRE Président | Boîte postale 30 10 bis avenue du Général Leclerc 92211 SAINT-CLOUD Cedex Tél. : 01.41.12.82.50 Fax : 01.41.12.82.51 Email : direction@udaf92.fr |

Personne physique exerçant à titre individuel :

| RAISON SOCIALE IDENTITE | COORDONNÉES |
|---|---|
| Monsieur Franck JODELAIS MJPM exerçant à titre individuel) | BP 45 92380 GARCHES Tél. : 09.81.12.97.64 Fax : 09.81.38.48.64 Email : tuteur.jodelais@gmail.com |

ARTICLE 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département des Hauts-de-Seine :

Personnes morales gestionnaires de services :

| RAISON SOCIALE IDENTITE | COORDONNÉES |
|--|---|
| Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) | Boîte postale 30 10 bis avenue du Général Leclerc 92211 SAINT-CLOUD Cedex |

| | |
|---|---|
| Monsieur François GREGOIRE Président | Tél. : 01.41.12.82.50 Fax : 01.41.12.82.51 Email : direction@udaf92.fr |
|---|---|

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre ;
- au juge des tutelles des tribunaux d'instance du département des Hauts-de-Seine ;
- au juge des enfants du tribunal de grande instance de Nanterre.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès du Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé ; l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

ARTICLE 6 : L'arrêté DDCS n° 2016-092 du 22 juillet 2016 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs est abrogé.

ARTICLE 7 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Madame la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 19 décembre 2018

P/Le préfet,
La directrice départementale
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>